

**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	12	2	30/10/2020	30/10/2020	13/11/2020

Présents : Mrs COSTE Ludo, MERCIER Bertrand, MICOUREAU Jean-Pierre, JACQUET Christian, MARTIN Dominique, BOUCHER Alexandre et Mmes DLUS Sarah, BERTON Nathalie, GAZEAU Carole, VERDIER Edithe, BOISSAY Brigitte et RENAULT Delphine

Pouvoirs : BERNACHOT-COMPAIN Emilie à COSTE Ludo et CHAPUS Yvon à DLUS Sarah

Excusé : PAVIOT Etienne

Secrétaire de Séance : VERDIER Edithe

M. le Maire ouvre la séance à 18 heures 03.

En raison des conditions sanitaires exceptionnelles, il demande que la réunion se tienne à huit clos. Les membres du conseil valident cette décision à l'unanimité.

Avant le déroulé de l'ordre du jour, l'assemblée délibérante observe une minute de silence en la mémoire de M. Samuel Paty et des victimes de l'attentat de Nice.

Le Maire donne lecture des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil municipal :

Devis signés :

03/09	Cloué	4604.58 €	Réparation tracteur tondeuse
13/10	AEP	1008 € x 2	Curage réseau pluvial
27/10	Altidiag	1080 €	Diagnostic amiante-plomb garage Lajoie
29/10	Quadria	1824 € et 864 €	Mémoire et sauvegarde informatique
02/11	Cardio course	3540 €	Achat 2 défibrillateurs
03/11	Veolia	5522.08 €	Changement pompe relevage stade

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

28/09	ZC 365 ZC 411 ZD 75
05/10	ZB 540 ZD 117 173
14/10	ZC 314

Concessions de cimetières :

29/10	Case columbarium B1 30 ans
02/11	Case columbarium B5 30 ans

1- Approbation du compte-rendu du 10/09/2020

Après délibéré, le compte-rendu de la séance du 10 septembre est approuvé à l'unanimité.

2- Attribution de subventions

Le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer deux subventions.

-La première concerne le CCAS pour lequel il est nécessaire de financer l'achat de colis de fin d'année de nos aînés. La subvention proposée s'élève à 1500 €.

-La deuxième concerne l'association des Amis des Ecoles afin de les aider à financer 50% de l'achat de masques distribués aux enfants des écoles, soit 300 €.

Les masques ont été achetés dans une entreprise berruyère.

Après délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à verser une subvention de 1500€ au CCAS et une de 300€ à l'AEC et à inscrire les crédits nécessaires dans la décision modificative budgétaire n°2.

3- Décision Modificative Budgétaire n°2 - Budget principal

Une décision modificative au budget principal 2020 est soumise à l'approbation de membres du conseil. En voici le détail :

18055 Code INSEE	CHAROST - (1) COMMUNE DE CHAROST	DM n°2 2020
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	35 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	35 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8557 : Contributions au titre de la politique de l'habitat	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-857362 : CCAS	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 800,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 800,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 300,00 €	0,00 €	41 300,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 500,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	35 500,00 €	0,00 €	35 500,00 €
Total Général		76 800,00 €		76 800,00 €

Après délibéré, la décision modificative budgétaire 2020 numéro 2 s'équilibrant à 41300 € en fonctionnement et 35 500 € en investissement, est adoptée à l'unanimité.

4- Maison médicale : demande de financement au titre du contrat de plan Etat-Région

Afin d'obtenir une aide financière pour les travaux de création d'une maison médicale, le conseil municipal doit autoriser le Maire à déposer une demande de financement au titre du contrat de plan Etat – Région.

Aussi, après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de financement au titre du contrat de plan Etat – Région.

5- Convention de partenariat avec le SDE18 relative au Conseil en Energie Partagé

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Énergie » du SDE 18, la commune de Charost souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2019-59 du 17 décembre 2019 du comité syndical, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence énergie, approuvé par délibération n° 2017-50 du 26 octobre 2017 du comité syndical, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

-de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans.

-d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

6- Avenant n°19 à la convention de mise à disposition des services entre la commune de Charost et la CCPI

-Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) et notamment l'article 4 qui prévoit la mise en place de conventions entre la CCPI et les Communes pour le personnel,

-Considérant qu'il y a lieu d'approuver un avenant n°19 à cette convention pour intégrer diverses modifications liées à certains ajustements sur l'affectation des emplois entre les deux parties pour 2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°19 à la convention de mise à disposition du personnel communal de Charost auprès de la CCPI et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant qui s'élève à 101 809 €.

7- Fixation des tarifs communaux pour les manifestations culturelles

La municipalité souhaite maintenir les rendez-vous culturels variés et accessibles tout au long de l'année. Les conditions sanitaires chamboulent le programme mais il convient néanmoins de fixer les tarifs d'entrée pour les spectacles et les représentations théâtrales.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les tarifs comme suit :

Entrées adultes : 8 € l'entrée pour un spectacle et 6 € pour le théâtre

Entrées enfants (-12) : 4 € l'entrée pour un spectacle et 3 € pour le théâtre

Il est proposé également de fixer à **10 € /séance** le tarif pour la location de salle pour les cours de guitare.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve tous les tarifs proposés.

8- Autorisation de vente de bâtiments communaux

Rapporteur : Bertrand Mercier, adjoint au Maire

Il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre en vente des immeubles ou des terrains communaux inutilisés.

Certains seront mis en vente par l'intermédiaire de l'agence Issoudun Immobilier.
D'autres seront vendus sans intermédiaire, vu leur faible montant, au meilleur disant.

La commune a également été sollicitée par des administrés souhaitant acquérir des biens : une grange située Rue du Guichet cadastrée ZC 319 et du terrain situé derrière le lotissement des côteaux non cadastré. Voici les prix de vente retenus pour l'ensemble des biens :

Mandat Issoudun Immobilier		Vente sans intermédiaire	
Parcelle	Prix en €	Parcelle	Prix en €
ZC 504 et 505	19 000	ZC 34	3000
ZH 3	1500	ZB 319	150
ZH 7	1500		
ZB 207 et 208	60 000		

Pour l'ensemble des biens les frais de bornage, d'agence et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions et autorise le Maire à signer les mandats de vente avec l'agence Issoudun Immobilier.

Il est également précisé que des tractations sont en cours pour acheter la parcelle de terrain jouxtant l'école maternelle afin de pouvoir réaliser une sortie de secours sur ce bâtiment.

9- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau du SMEALC 2019

L'assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau du SMEALC 2019, adopte celui-ci à l'unanimité.

10- Convention pour la fourniture de l'eau à la commune de Saint-Georges sur Arnon Avenant 1

Le Maire rappelle aux membres du conseil la volonté d'augmenter le prix de vente de l'eau à la commune de Saint-Georges par le biais de la SAUR, gestionnaire du service.

Après concertation avec la SAUR, une augmentation de 10% du prix de base (0.47 cts/m³) est envisagée pour 2020.

Les membres du conseil municipal, après délibéré, fixe à 0.52 cts € le m³ livré à la commune de Saint-Georges sur Arnon et autorise le Maire à signer l'avenant 1 avec la SAUR.

11- Adhésion à la convention d'assistance technique départementale pour la gestion patrimoniale du réseau d'eau

La nouvelle convention de partenariat, dans le cadre de l'assistance technique dans le domaine de la gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable, entre le Département du Cher et la commune de Charost est proposée.

Cette assistance technique permet :

- une réunion annuelle avec la collectivité afin de planifier les perspectives de l'année suivante et de faire le bilan de l'année réalisée,
- une visite annuelle des installations et la réalisation d'un compte-rendu,
- un appui à la mise en œuvre de l'étude patrimoniale du réseau,
- une veille technique et règlementaire,
- l'aide à l'élaboration du RPQS.

Le coût annuel de cette convention d'assistance technique d'une durée de 4 ans est fixé à 0.20 cts par habitant.

A l'unanimité, les membres du conseil valident l'adhésion à cette convention avec le conseil départemental tel que présentée et autorise le Maire à signer cette convention.

12-Mise à jour de la charte de la page communale Facebook

Pour faire suite au changement de municipalité, il convient de mettre à jour la page Facebook de la commune dont la principale fonction est de communiquer sur les évènements liés à la commune, relayer les informations officielles, municipales ou associatives.

L'article 9 se voit donc modifié comme suit :

Sont déclarés comme administrateur et éditeur au 5 novembre 2020 de la page Facebook de la commune de Chârost :

- **Le Maire, *Administrateur***
- **La 1ère adjointe, *Administrateur***
- **La 3ème adjointe, *Administrateur***
- **La secrétaire de mairie, *Editeur***

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident la mise à jour de la convention de la page communale Facebook.

13- Questions diverses

Intervention de M. Boucher Alexandre concernant la situation de l'entreprise Sandvik suite à l'annonce de la fermeture du site en 2021. Des actions doivent être menées par la municipalité. Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique doit être saisi afin de le sensibiliser à cette fermeture. Pourquoi une entreprise sous-traitante de la filière nucléaire connaît des difficultés alors que c'est une filière que le gouvernement soutien ?

Il faut que chacun se mobilise pour actionner les leviers nécessaires pour relancer l'activité. Il propose la création d'un comité de suivi pour accompagner le futur repreneur.

Le Maire acquiesce en ce sens et rappelle qu'il faut faire de cette triste nouvelle une force. Il souligne que la mairie est la maison de tous et que la porte est ouverte à tous les salariés qui ont besoin de soutien de tout ordre. Le développement de la filière hydrogène est aujourd'hui à l'étude capitalisant sur le stockage actuel de cette ressource par Sandvik. Il précise qu'une réunion de travail avec la Députée Mme Essayan et les représentants de l'entreprise se déroulera le 12/11.

Intervention de M. Mercier Bertrand: il précise avoir rencontré des représentants de la société GLHD, développeur en zones agri-voltaïques (zones mêlant l'éco pâturage et espaces cultivés pour une éventuelle implantation sur des parcelles situées en zone inondable Rte de Saint-Georges.

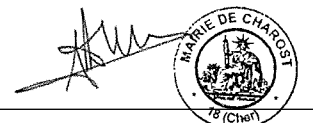
Intervention de Mme Berton Nathalie: elle signale que deux véhicules stationnent de manière abusive sur le trottoir de la rue du Gué Saint-Michel. Elle demande l'installation d'une plaque de rue pour signaler l'Impasse du Gué Saint-Michel.

Intervention de M. Jacquet Christian : il souhaite savoir où en sont les démarches effectuées auprès d'un administré s'étant approprié un chemin communal. M. Mercier lui répond que les démarches sont en cours.

La séance est levée à 21h50.

Diffusé et affiché le 13/11/2020

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
018-211800552-20201113-20_00740-AU
Date de réception préfecture : 13/11/2020